

REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION
Cour entre le 29 et le 33 bis rue de Billy

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2213-1 et suivants, les articles L. 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Attendu que des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ainsi que de l'eau potable doivent être effectuer par les sociétés LESSENS et BARRIQUAND pour le compte de la commune,

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier,

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prend effet du 12 au 16 janvier 2026 de 08h00 à 17h00 dans la cour entre le 29 et le 33 bis rue de Billy.

Article n°2 : Le stationnement est interdit à tous véhicules dans la cour sauf chantier, secours et service public.

Article n°3 : La circulation est interdite de 08h00 à 17h00.

Article n°4 : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue sur place par les sociétés LESSENS et BARRIQUAND.

Article n°5 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article n°6 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

Article n°8 : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°9 : Il sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Le Plessis Belleville,
- Société BARRIQUAND route de Choisy au Bac à Compiègne,
- Société LESSENS 2 avenue des anciens de Flandres à Compiègne.

Le Plessis Belleville,
Le 19 décembre 2025,
Le Maire,
Dominique SMAGUINE,

